

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes Mohamed LOUZIR et Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 30 juin 2015
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2014</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	4	3 749 626	2 982 494	3 506 061
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	386 381 146	336 013 157	350 684 451
Portefeuille-titres de placement	6	2 437 919	871 141	1 256 783
Portefeuille d'investissement	7	5 556 951	4 317 451	5 556 951
Valeurs Immobilisées	8	3 964 641	3 818 284	3 664 728
Autres actifs	9	4 193 515	5 906 689	2 894 116
TOTAL DES ACTIFS		406 283 798	353 909 216	367 563 091
PASSIFS				
	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2014</u>
Concours bancaires	10	1 316 004	4 016 644	2 349 967
Dettes envers la clientèle	11	5 186 226	4 574 876	4 586 936
Emprunts et dettes rattachées	12	315 135 818	262 445 357	289 261 943
Fournisseurs et comptes rattachés	13	34 944 496	33 464 582	22 828 474
Autres passifs	14	2 783 034	4 034 166	2 605 124
TOTAL DES PASSIFS		359 365 579	308 535 624	321 632 443
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		28 700 000	28 700 000	28 700 000
Réserves		4 650 995	4 390 508	4 390 508
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000	8 830 000
Complément d'apport		11 985	-	-
Actions propres		-	-	(1 199 602)
Résultats reportés		2 940 255	2 084 392	2 084 392
Résultat de la période		1 784 983	1 368 693	3 125 350
Total des capitaux propres	15	46 918 218	45 373 593	45 930 648
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		406 283 798	353 909 217	367 563 091

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2015
(Exprimé en dinars)

	<u>2015</u>	<u>30 juin</u> <u>2014</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2014</u>
ENGAGEMENTS DONNES	71 448 991	54 273 852	52 189 934
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	33 488 174	29 642 706	20 780 023
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	37 960 817	24 631 146	31 409 911
ENGAGEMENTS RECUS	846 534 757	712 855 551	758 718 987
Cautions Reçues	281 782 497	252 184 454	259 715 241
Avals reçus	23 000 000	-	4 250 000
Garanties Reçues	1 073 122	1 073 122	1 003 274
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	61 523 651	49 094 965	53 613 652
Valeurs des biens, objet de leasing	479 155 488	410 503 011	440 136 820
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	38 500 000	2 500 000	7 008 121
Emprunts obtenus non encore encaissés	38 500 000	2 500 000	7 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	-	-	8 121

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	18 397 584	14 943 382	32 099 540
Intérêts et charges assimilées	17	(11 188 409)	(8 681 574)	(19 066 695)
Produits des placements	18	324 541	114 569	161 482
Autres produits d'exploitation	19	13 561	12 915	26 145
Produit net		<u>7 547 276</u>	<u>6 389 292</u>	<u>13 220 473</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	20	2 133 855	2 030 986	3 991 089
Dotations aux amortissements	21	288 887	300 587	608 286
Autres charges d'exploitation	22	1 343 545	1 273 369	2 639 352
Total des charges d'exploitation		<u>3 766 287</u>	<u>3 604 942</u>	<u>7 238 727</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS				
		<u>3 780 990</u>	<u>2 784 350</u>	<u>5 981 746</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 490 701	1 134 463	1 885 084
Dotations nettes aux autres provisions	24	120 048	8 250	168 888
RESULTAT D'EXPLOITATION				
		<u>2 170 241</u>	<u>1 641 637</u>	<u>3 927 774</u>
Autres pertes ordinaires	25	(15)	(9)	(40 182)
Autres gains ordinaires	26	61 003	69 206	67 342
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT				
		<u>2 231 229</u>	<u>1 710 834</u>	<u>3 954 934</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(446 246)	(342 141)	(829 584)
RESULTAT NET DE LA PERIODE				
		<u>1 784 983</u>	<u>1 368 693</u>	<u>3 125 350</u>
Résultat par action		0,320	0,238	0,547

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2015</u>	<u>30 Juin</u> <u>2014</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	28	130 267 034	120 066 780	245 897 922
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(135 990 612)	(135 102 106)	(267 351 139)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(3 851 703)	(3 096 699)	(6 267 514)
Intérêts payés	31	(11 226 485)	(7 771 483)	(17 278 404)
Impôts et taxes payés	32	(1 581 325)	(236 657)	(891 264)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(847 273)	(140 866)	238 681
		<u>(23 230 365)</u>	<u>(26 281 033)</u>	<u>(45 651 717)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(528 130)	(420 177)	(522 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	53 500	66 799	66 773
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	-	(748 361)	(1 987 861)
		<u>(474 629)</u>	<u>(1 101 738)</u>	<u>(2 443 929)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(450 470)	-	(1 199 602)
Encaissements suite au cession d'actions propres	15	1 662 057	-	-
Dividendes et autres distributions	36	(2 009 000)	-	(1 722 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	285 800 000	193 050 000	461 280 000
Remboursements d'emprunts	12	(260 020 065)	(171 548 145)	(413 953 423)
		<u>24 982 521</u>	<u>21 501 855</u>	<u>44 404 975</u>
		<u>1 277 527</u>	<u>(5 880 915)</u>	<u>(3 690 670)</u>
Variation de trésorerie				
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	1 156 095	4 846 765	4 846 765
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	2 433 622	(1 034 150)	1 156 095

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS				CHARGES						SOLDES			
	30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		
	2015	2014	2014		2015	2014	2014		2015	2014	2014		
Intérêts de leasing	17 481 936	13 994 657	30 063 837	Intérêts et charges assimilés	11 188 409	8 681 574	19 066 695						
Intérêts de retard	315 159	285 568	725 719										
Variation des produits réservés	(69 210)	17 680	57 522										
Produits accessoires	669 698	645 477	1 252 461										
Autres produits d'exploitation	13 561	12 915	26 145										
<u>Intérêts et produits assimilés de leasing</u>	<u>18 411 145</u>	<u>14 956 297</u>	<u>32 125 685</u>	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	<u>11 188 409</u>	<u>8 681 574</u>	<u>19 066 695</u>	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	<u>7 222 736</u>	<u>6 274 723</u>	<u>13 058 990</u>		
Marge commerciale (PNB)	7 222 736	6 274 723	13 058 990	Autres charges d'exploitation	1 343 545	1 273 369	2 639 352						
Produits des placements	324 541	114 569	161 482	Charges de personnel	2 133 855	2 030 986	3 991 089						
<u>Sous total</u>	<u>7 547 276</u>	<u>6 389 292</u>	<u>13 220 473</u>	<u>Sous total</u>	<u>3 477 400</u>	<u>3 304 355</u>	<u>6 630 442</u>	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	<u>4 069 876</u>	<u>3 084 937</u>	<u>6 590 031</u>		
Excédent brut d'exploitation	4 069 876	3 084 937	6 590 031	Dotations aux amortissements et aux résorptions	288 887	300 587	608 286						
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :									
- Suite au recouvrement des créances	631 842	866 281	1 341 704	- Pour dépréciation des créances	2 122 543	2 000 744	3 026 788						
- Sur les actions cotées	11 719	-	-	- Pour dépréciation des titres	131 767	8 250	118 888						
- Pour risques et charges	-	-	-	- Collectives	-	-	200 000						
				- Pour risques et charges	-	-	50 000						
Autres produits ordinaires	61 003	69 206	67 342	Autres pertes ordinaires	15	9	40 182						
<u>Sous total</u>	<u>4 774 441</u>	<u>4 020 424</u>	<u>7 999 077</u>	Impôts sur les bénéfices	446 246	342 141	829 584						
				<u>Sous total</u>	<u>2 989 458</u>	<u>2 651 731</u>	<u>4 873 727</u>	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	<u>1 784 983</u>	<u>1 368 693</u>	<u>3 125 350</u>		
								<u>Résultat net</u>	<u>1 784 983</u>	<u>1 368 693</u>	<u>3 125 350</u>		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2015, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a) la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b) la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) *la valeur résiduelle non garantie est nulle ;*
- b) *les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.*

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Banques	3 747 151	2 980 411	3 505 552
- Caisses	2 475	2 083	509
Total	3 749 626	2 982 494	3 506 061

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
Créances sur contrats mis en force	402 382 672	352 733 022	367 431 905
Encours financiers	385 160 926	336 391 996	352 808 106
Impayés	18 992 670	17 721 129	16 042 981
Intérêts échus différés	(1 967 096)	(1 609 760)	(1 694 907)
Valeurs à l'encaissement	196 172	184 014	275 726
Impayés sur créances abandonnées	-	45 643	-
Créances sur contrats en instance de mise en force	4 274 677	2 937 348	1 968 838
Total brut des créances leasing	406 657 349	355 670 371	369 400 743
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 389 781)	(7 340 315)	(6 768 791)
Provisions pour dépréciation des impayés	(9 812 814)	(9 319 360)	(8 943 103)
Provisions collectives	(1 900 000)	(1 700 000)	(1 900 000)
Provisions additionnelles	(83 170)	(83 170)	(83 170)
Produits réservés	(1 090 438)	(1 168 725)	(1 021 228)
Provisions sur créances abandonnées	-	(45 643)	-
Total net des créances leasing	386 381 146	336 013 157	350 684 451

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2014	354 776 944
Addition de la période	
- Investissements	130 437 876
- Relocations	4 321 739
- Consolidations	1 456
Retraits de la période	
- Cessions à la valeur résiduelle	(18 826)
- Cessions anticipées	(5 507 803)
- Relocations	(3 979 750)
- Remboursement du capital	(90 596 034)
Solde au 30 juin 2015	389 435 603

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Créance à plus de cinq ans		7 329 466	6 862 418	6 220 727
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		255 291 011	214 205 323	228 276 609
- Créance à moins d'un an		170 012 531	149 671 684	157 387 224
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	432 633 008	370 739 425	391 884 560
- Revenus à plus de cinq ans		900 176	996 958	895 535
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		30 760 213	23 927 012	26 288 755
- Revenus à moins d'un an		29 863 262	24 170 995	26 429 361
Total des produits financiers non acquis	(2)	61 523 651	49 094 965	53 613 652
- Valeurs résiduelles	(3)	2 839 040	2 545 863	2 563 176
- Contrats suspendus	(4)	11 212 529	12 201 674	11 974 021
- Contrats en cours	(5)	4 274 677	2 937 348	1 968 838
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	389 435 603	339 329 345	354 776 944

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	324 168 908	46 473 431	1 695 490	298 895	12 524 202	385 160 926
Impayés	1 275 875	5 039 768	759 065	466 353	11 451 610	18 992 670
Contrats en instance de mise en force	4 234 468	40 209	-	-	-	4 274 677
CREANCES LEASING	329 679 251	51 553 408	2 454 555	765 248	23 975 811	408 428 273
Avances reçues (*)	(4 619 264)	-	(81)	-	(560 881)	(5 180 226)
ENCOURS GLOBAL	325 059 987	51 553 408	2 454 474	765 248	23 414 930	403 248 047
ENGAGEMENTS HORS BILAN	33 166 848	321 326	-	-	-	33 488 174
TOTAL ENGAGEMENTS	358 226 835	51 874 733	2 454 474	765 248	23 414 930	436 736 220
Produits réservés	-	-	(57 156)	(25 629)	(1 007 653)	(1 090 438)
Provisions sur encours financiers	-	-	(685)	(5 488)	(7 383 608)	(7 389 781)
Provisions sur impayés	-	-	(96 184)	(170 036)	(9 546 594)	(9 812 814)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(83 170)	(83 170)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(154 025)	(201 153)	(18 021 025)	(18 376 203)
ENGAGEMENTS NETS	358 226 835	51 874 733	2 300 449	564 095	5 393 905	418 360 017
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,56%	0,18%	5,36%	
			6,10%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2014			6,14%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,28%	26,29%	76,96%	
			68,99%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014			70,79%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Actions cotées	1 656 321	880 315	1 380 321
- Titres SICAV	995 183	3 727	-
Total brut	2 651 505	884 041	1 380 321
- Provisions pour dépréciation des actions	(213 586)	(12 900)	(123 538)
Total net	2 437 919	871 141	1 256 783

Le portefeuille des actions cotées se présentent comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 412	(84 468)	0,046%
SAH	38 500	1,000	7,792	250 002	-	0,105%
TUNIS RE	10 000	5,000	10,090	100 900	(17 300)	0,067%
TUNIS RE NS 2015	3 333	7,800	7,800	25 997	-	0,067%
Tawasool	272 728	1,000	1,100	300 001	(111 818)	0,253%
Délice Holding	34 247	10,000	14,600	500 006	-	0,062%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	-	0,104%
Total				1 656 321	(213 586)	

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Titres de participation	6 645 511	5 660 611	6 645 511
- Titres immobilisés	81 112	81 112	81 112
Montant libéré	6 726 623	5 741 723	6 726 623
A déduire :			
- Versements restant à effectuer	(1 169 672)	(1 169 672)	(1 169 672)
Montant libéré	5 556 951	4 572 051	5 556 951
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	-	(254 600)	-
Montant net	5 556 951	4 317 451	5 556 951

Les titres de participation s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 *	2010-2012
- Société NIDA Versements restant à effectuer	19,74%	2 606 011	1	2 606 011 (1 169 672)	2010-2014
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
Total				5 475 839	

(*) L'acquisition des 220.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

Les titres immobilisés s'analysent au 30 Juin 2015 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	102,889	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100	100,000	50 000	2005
Total					81 112	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	33,3%	304 822	-	-	-	304 822	275 205	11 103	-	286 308	-	18 515
Total des immobilisations incorporelles		304 822	-	-	-	304 822	275 205	11 103	-	286 308	-	18 515
Terrain	-	357 281	-	-	-	357 281	-	-	-	-	-	357 281
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	529 729	65 223	-	594 952	-	2 035 573
Matériel de transport	20,0%	789 766	162 593	-	95 431	856 928	459 292	58 195	95 431	422 056	-	434 871
Equipements de bureau	10,0%	592 571	32 643	-	-	625 214	356 977	26 030	-	383 007	-	242 206
Matériel informatique	33,3%	361 541	10 995	-	-	372 536	278 217	22 966	-	301 183	-	71 353
Installations générales	10% et 20%	560 997	2 083	15 318	-	578 397	240 395	29 208	-	269 603	-	308 794
Autres matériels	10,0%	45 886	-	-	-	45 886	29 545	1 685	-	31 230	-	14 656
Immobilisations en cours		190 700	306 008	(15 318)	-	481 390	-	-	-	-	-	481 390
Total des immobilisations corporelles		5 779 267	514 321	-	95 431	6 198 157	1 894 156	203 306	95 431	2 002 032	250 000	3 946 124
TOTAUX		6 084 089	514 321	-	95 431	6 502 979	2 169 361	214 410	95 431	2 288 340	250 000	3 964 639

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Charges reportées	907 595	771 561	819 845
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 040 995	914 810	868 612
- Personnel, avances et acomptes	44 968	34 099	24 977
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	-	210 579	-
- Etat, crédit de TVA	1 055 164	2 655 863	-
- Etat, compte d'attente TVA	294 997	-	458 850
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	111 389	118 054
- Compte courant "AMILCAR LLD"	100 000	750 000	-
- Produits à recevoir des tiers	422 942	290 575	388 231
- Débiteurs divers	40 260	38 669	37 063
- Charges constatées d'avances	95 415	25 658	76 153
- Prestataires de services débiteurs	794	1 154	-
<u>Total brut</u>	<u>4 259 836</u>	<u>5 943 010</u>	<u>2 930 437</u>
A déduire :			
- Provisions	(66 321)	(36 321)	(36 321)
<u>Montant net</u>	<u>4 193 515</u>	<u>5 906 689</u>	<u>2 894 116</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 30 JUIN 2015
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	471 270	-	471 270	340 314	74 478	414 792	56 478
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	158 279	-	158 279	-
Frais d'émission des emprunts	(a)	2 648 065	326 874	2 974 939	1 959 176	164 645	2 123 822	851 117
TOTAUX		3 277 614	326 874	3 604 488	2 457 769	239 123	2 696 892	907 595

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbées en mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 164 645 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir englobent principalement les dépenses engagées pour l'élaboration du manuel de procédures.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Banques, découverts	1 316 004	4 016 644	2 349 967
<u>Total</u>	<u>1 316 004</u>	<u>4 016 644</u>	<u>2 349 967</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Avances et acomptes reçus des clients	5 180 226	4 568 876	4 580 936
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>5 186 226</u>	<u>4 574 876</u>	<u>4 586 936</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Banques locales	99 099 320	82 068 664	86 713 385
- Banques étrangères	5 996 434	5 996 434	5 996 434
- Emprunts obligataires	116 724 000	88 000 000	100 080 000
- Billets de trésorerie	14 050 000	40 200 000	48 150 000
- Certificats de dépôt	30 500 000		
- Certificats de leasing	44 500 000	43 000 000	44 150 000
<u>Total emprunts</u>	<u>310 869 755</u>	<u>259 265 098</u>	<u>285 089 820</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	683 566	820 784	727 868
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 502 580	2 470 862	3 329 428
- Intérêts courus sur certificats de leasing	449 213	434 399	617 068
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(369 296)	(545 787)	(502 241)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>4 266 063</u>	<u>3 180 258</u>	<u>4 172 123</u>
<u>Total</u>	<u>315 135 818</u>	<u>262 445 357</u>	<u>289 261 943</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>Certificats de Leasing</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	30 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	30 000 000	52 500 000	52 500 000	30 000 000	-	30 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	26 000 000	26 000 000	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing ATTAKAFULIA	1 500 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	1 150 000	2 800 000	2 450 000	1 500 000	-	1 500 000
<u>Sous-total</u>			44 150 000	81 300 000	80 950 000	44 500 000	-	44 500 000
<u>Billets de trésorerie</u>								
Billets de Trésorerie à court terme	14 050 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	48 150 000	97 500 000	131 600 000	14 050 000	-	14 050 000
Certificats de dépôt	30 500 000	Remboursement après 10 jours, 30 ou 100 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	47 500 000	17 000 000	30 500 000	-	30 500 000
<u>Sous-total</u>			48 150 000	145 000 000	148 600 000	44 550 000	-	44 550 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			92 300 000	226 300 000	229 550 000	89 050 000	-	89 050 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	-	6 000 000	-	6 000 000
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	30 000 000	-	3 356 000	26 644 000	23 288 000	3 356 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	30 080 000	-	-	30 080 000	26 640 000	3 440 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	30 000 000	-	30 000 000	27 760 000	2 240 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			100 080 000	30 000 000	13 356 000	116 724 000	93 688 000	23 036 000
BAD	5 996 434	Semestriellement (2016-2023)	5 996 434	-	-	5 996 434	4 524 412	1 472 022
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			5 996 434	-	-	5 996 434	4 524 412	1 472 022

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES								
BANQUES LOCALES								
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	300 000	-	300 000	-	-	-
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	250 000	-	250 000	-	-	-
B.I.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	125 000	-	125 000	-	-	-
B.I.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	125 000	-	125 000	-	-	-
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	750 000	-	583 333	166 667	-	166 667
B.I.A.T 1 MDT	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	166 330	-	59 459	106 871	-	106 871
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	718 546	-	237 032	481 514	-	481 514
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	300 000	450 000	-	450 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	300 000	450 000	-	450 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	300 000	450 000	-	450 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	691 191	-	270 096	421 095	-	421 095
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	415 578	-	162 395	253 183	-	253 184
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	600 000	-	200 000	400 000	-	400 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	310 245	-	119 826	190 420	-	190 420
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 750 000	-	500 000	1 250 000	250 000	1 000 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 943 123	-	532 152	1 410 972	291 717	1 119 255
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 000 000	-	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	3 748 428	-	707 985	3 040 443	1 563 827	1 476 617
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 350 000	-	300 000	1 050 000	450 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	947 369	-	210 526	736 842	315 790	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	900 000	-	150 000	750 000	450 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 260 880	-	543 927	1 716 952	588 373	1 128 579
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 431 575	-	344 606	1 086 969	372 324	714 645
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	953 576	-	228 197	725 379	251 031	474 348
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	999 753	-	241 208	758 545	256 557	501 988
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	1 063 538	-	254 001	809 537	279 922	529 615
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	264 999	-	63 314	201 685	69 398	132 287
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 200 000	-	200 000	1 000 000	600 000	400 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 437 517	-	571 284	3 866 233	2 666 290	1 199 943
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 500 000	-	200 000	1 300 000	900 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 656 377	-	726 170	2 930 206	1 903 145	1 027 061
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 133 766	-	456 187	3 677 578	2 716 316	961 262
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	428 571	-	285 714	142 857	-	142 857
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	2 482 659	-	272 888	2 209 770	1 633 811	575 959
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 896 444	-	460 525	3 435 920	2 464 538	971 381
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	750 000	-	750 000	-	-	-
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 750 000	-	500 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
BIAT 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2015)	750 000	-	500 000	250 000	-	250 000
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 550 000	-	300 000	2 250 000	1 650 000	600 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 700 000	-	200 000	1 500 000	1 100 000	400 000
AMEN BANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	4 580 531	-	660 818	3 919 712	2 980 477	939 235
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 897 036	-	338 356	1 558 680	1 077 657	481 023
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 782 383	-	227 182	1 555 201	1 075 741	479 460
AMEN BANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 901 929	-	224 082	1 677 847	1 204 959	472 887
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 425 000	-	150 000	1 275 000	975 000	300 000
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 425 000	-	150 000	1 275 000	975 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 361 111	-	277 778	2 083 333	1 527 778	555 556
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2019)	5 000 000	-	419 316	4 580 684	3 695 497	885 187
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	4 789 930	-	431 504	4 358 427	3 448 031	910 396
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	1 500 000	-	150 000	1 350 000	1 050 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	2 500 000	-	147 059	2 352 941	1 617 647	735 294
BIAT 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	3 750 000	1 250 000
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	-	5 000 000	357 143	4 642 857	3 928 571	714 286
BNA 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
CITI 3,5MDT(2015)	3 500 000	Remboursement en bloc (le 24/11/2015)	-	3 500 000	-	3 500 000	-	3 500 000
CITI 3MDT(2015)	3 000 000	Remboursement en bloc (le 22/10/2015)	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
BIAT 5MDT (2015)	5 000 000	Remboursement en bloc (le 15/07/2015)	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
<u>Sous-total</u>			86 713 386	29 500 000	17 114 065	99 099 321	56 979 397	42 119 923
<u>Total général</u>			285 089 820	285 800 000	260 020 065	310 869 755	155 191 809	155 677 946

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	54 416	51 203	123 920
Sous total	54 416	51 203	123 920
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs d'immobilisation	-	-	-
- Fournisseurs, retenue de garantie	-	43 808	13 808
Sous total	-	43 808	13 808
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	5 048 282	1 843 320	747 205
- Effets à payer	29 792 949	31 518 420	21 935 711
- Factures non parvenues	48 849	7 830	7 830
Sous total	34 890 080	33 369 570	22 690 746
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	34 944 496	33 464 582	22 828 474

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Personnel, rémunérations dues	-	887	-
- Personnel, provisions pour congés payés	122 933	101 595	67 655
- Personnel, autres charges à payer	150 000	150 000	200 000
- Etat, retenues sur salaires	70 621	79 073	88 587
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	503 505	503 835	393 904
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	58 186	11 877	27 974
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	17 257	12 500	20 610
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	172 505	342 141	207 611
- Etat, autres impôts et taxes à payer	80 705	62 696	84 951
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	3 688	3 048	2 030
- Etat, TVA à payer	-	-	31 539
- Etat, Redevance de compensation	18 291	-	58 731
- CNSS	176 992	163 041	193 671
- CAVIS	18 551	16 528	22 948
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	25 827	22 758	15 268
- Actionnaires, dividendes à payer	-	1 722 000	-
- Crédoeurs divers	246	203 558	78 233
- Prestataires Assurances	1 032 572	382 496	724 796
- Diverses Charges à payer	263 655	238 632	319 116
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	17 500	17 500	17 500
- Provisions pour risques et charges	50 000	-	50 000
Total	2 783 034	4 034 166	2 605 124

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	1 163 016	902 529	902 529
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	-	-	(1 199 602)
- Complément d'apport		11 985	-	-
- Résultats reportés		2 940 255	2 084 392	2 084 392
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	45 133 235	44 004 899	42 805 298
Résultat de la période (1)		1 784 983	1 368 693	3 125 350
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	46 918 218	45 373 593	45 930 648
Nombre d'actions (2)	(C)	5 578 906	5 740 000	5 710 418
Résultat par action (1) / (2)		0,320	0,238	0,547

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2015 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 26 Août 2014, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2014, soit 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2014	160 790	1 199 602
Achats de la période	57 476	450 470
Cession de la période	218 266	1 662 057
Solde au 30 juin 2015	-	(11 985)

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 30 juin 2015 à D : 12.393.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	3 487 979
- Primes d'émission	8 830 000
- Résultats reportés	75 392

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2015
(exprimé en dinars)**

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 107	-	-	2 423 622	45 726 899
Affectations approuvées par l'A.G.O du 09 juin 2014		200 337			2 223 285			(2 423 622)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013					(1 722 000)				(1 722 000)
Rachat d'actions propres						(1 199 602)			(1 199 602)
Résultat de l'exercice 2014								3 125 350	3 125 350
Solde au 30 juin 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	(1 199 602)	-	3 125 350	45 930 648
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 Mai 2015		260 487			2 864 863			(3 125 350)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014					(2 009 000)				(2 009 000)
Rachat d'actions propres						(450 470)			(450 470)
Cession d'actions propres						1 650 072	11 985		1 662 057
Résultat de la période close le 30 juin 2015								1 784 983	1 784 983
Solde au 30 juin 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	2 940 255	-	11 985	1 784 983	46 918 218

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Intérêts de leasing	17 481 936	13 994 657	30 063 837
- Intérêts de retard	315 159	285 568	725 719
- Prélouer	39 976	43 298	88 884
- Frais de dossier	179 540	167 473	333 620
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	148 337	179 492	306 950
- Frais de rejet	226 845	185 214	373 442
- Commissions d'assurance	75 000	70 000	149 565
Total	18 466 794	14 925 702	32 042 018
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	119 090	218 717	269 929
Intérêts de retard antérieurs	9 673	8 073	9 826
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(190 221)	(191 478)	(207 514)
Intérêts de retard	(7 753)	(17 632)	(14 719)
Variation des produits réservés	(69 210)	17 680	57 522
Total des intérêts et des produits de leasing	18 397 584	14 943 382	32 099 540
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	340 834 085	286 910 334	286 910 334
. A la fin de la période	372 959 252	324 190 322	340 834 085
. Moyenne	(A) 356 896 668	305 550 328	313 872 209
- Intérêts de la période	(B) 17 481 936	13 994 657	30 063 837
- Taux moyen	(B) / (A) 9,80%	9,16%	9,58%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Intérêts des emprunts obligataires	4 074 846	2 879 903	6 091 798
- Intérêts des emprunts bancaires	3 196 425	2 732 445	5 951 290
- Intérêts des crédits des banques étrangères	141 516	123 816	258 907
- Intérêts des autres opérations de financement	3 505 153	2 673 925	6 162 354
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	164 645	147 858	296 001
Total des charges financières des emprunts	(A) 11 082 585	8 557 947	18 760 351
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	88 077	92 930	213 541
- Autres charges financières	17 747	30 697	92 802
Total des autres charges financières	105 824	123 627	306 343
Total général	11 188 409	8 681 574	19 066 695
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	285 089 820	237 763 243	237 763 243
. A la fin de l'exercice	310 869 755	259 265 098	285 089 820
. Moyenne ajustée	(B) 297 979 788	248 514 171	261 426 532
- Taux moyen (A) / (B)	7,44%	6,89%	7,18%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Dividendes	196 406	55 431	78 256
- Plus values sur cession des actions	-	-	225
- Plus values sur placements en certificat de dépôts	102 179		
- Plus values sur cession des titres SICAV	745	-	-
- Revenus des comptes créditeurs	24 948	23 153	47 016
- Autres produits financiers	-	6 553	6 553
- Revenus des comptes courants associés	263	29 432	29 432
<u>Total</u>	<u>324 541</u>	<u>114 569</u>	<u>161 482</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Produits locatifs	13 561	12 915	26 145
<u>Total</u>	<u>13 561</u>	<u>12 915</u>	<u>26 145</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Salaires et complément de salaires	1 725 369	1 650 204	3 203 671
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	306 800	270 922	545 664
- Autres charges sociales	101 686	109 860	241 754
<u>Total</u>	<u>2 133 855</u>	<u>2 030 986</u>	<u>3 991 089</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	11 103	17 071	28 605
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	203 306	202 038	416 725
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	74 478	74 478	162 956
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	7 000	-
<u>Total</u>	<u>288 887</u>	<u>300 587</u>	<u>608 286</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Achat de matières et fournitures	196 793	190 763	400 433
<u>Total des achats</u>	<u>196 793</u>	<u>190 763</u>	<u>400 433</u>
- Locations	146 752	134 691	263 573
- Entretiens et réparations	32 490	26 105	48 006
- Primes d'assurances	52 186	78 094	86 371
- Etudes, recherches et services extérieurs	-	-	782
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>231 429</u>	<u>238 890</u>	<u>398 731</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	135 817	147 057	341 430
- Publicités, publications, relations publiques	111 134	94 091	156 627
- Déplacements, missions et réceptions	158 605	91 681	260 144
- Frais postaux et de télécommunications	91 960	97 398	187 022
- Services bancaires et assimilés	134 534	131 171	264 154
- Autres	83 697	77 191	165 835
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>715 746</u>	<u>638 589</u>	<u>1 375 212</u>
- Jetons de présence	22 500	21 500	44 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	6 250	6 250	12 500
- Rémunération du Comité de risques	6 250	6 250	12 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>35 000</u>	<u>34 000</u>	<u>69 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	50 455	45 211	91 460
- T.C.L	43 173	35 238	74 957
- Droits d'enregistrement et de timbres	62 082	79 828	155 736
- Contribution conjoncturelle	-	-	61 744
- Pénalités	641	310	-
- Autres impôts et taxes	8 227	10 541	12 079
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>164 578</u>	<u>171 127</u>	<u>395 976</u>
<u>Total général</u>	<u>1 343 545</u>	<u>1 273 369</u>	<u>2 639 352</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 122 543	2 000 744	3 026 788
- Dotations aux provisions collectives	-	-	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(631 842)	(866 281)	(1 341 704)
- Créances radiées	-	-	1 651 699
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(1 544 045)
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	-	-	(107 654)
<u>Total</u>	<u>1 490 701</u>	<u>1 134 463</u>	<u>1 885 084</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	131 767	8 250	118 888
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	50 000
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres	(11 719)	-	-
<u>Total</u>	<u>120 048</u>	<u>8 250</u>	<u>168 888</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Perte sur titres	-	-	254 600
- Reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation	-	-	(254 600)
- Prise en charge de retenue à la source	-	-	40 115
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	-	27
- Autres pertes ordinaires	15	9	39
Total	15	9	40 182

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	53 500	59 717	59 717
- Jetons de présence	600	-	-
- Autres gains sur éléments exceptionnels	6 903	9 489	7 625
Total	61 003	69 206	67 342

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2015 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 20% du bénéfice comptable.

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	16 042 981	17 000 942	17 000 942
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(18 992 670)	(17 721 129)	(16 042 981)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	275 726	132 704	132 704
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(196 172)	(184 014)	(275 726)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(4 580 936)	(4 108 715)	(4 108 715)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	5 180 226	4 568 876	4 580 936
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(1 694 907)	(1 291 245)	(1 291 245)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	1 967 096	1 609 760	1 694 907
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 5	-	45 643	45 643
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 5	-	(45 643)	-
- TVA collectée		17 842 265	16 336 429	33 820 807
- TVA collectée sur avances et acomptes		163 853	-	(458 850)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	108 077 970	98 159 801	201 529 448
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16 & 19	998 418	943 960	2 004 325
- Perte sur créances irrécouvrables	- Note 23	-	-	-
- Créances radiées	+	-	-	(1 651 699)
- Encours financiers radiés	+ Note 5	-	-	891 881
- Consolidation	- Note 5	(1 456)	-	-
- Plus/Moins values sur relocation	Note 5	(341 990)	(298 451)	(779 506)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	18 826	13 194	17 586
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	5 507 803	4 904 668	8 787 464
Encaissements reçus des clients		130 267 034	120 066 780	245 897 922

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	22 690 746	22 725 581	22 725 581
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(34 890 080)	(33 369 570)	(22 690 746)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	130 437 876	127 352 393	234 398 474
- TVA sur Investissements	+	17 748 718	18 392 619	32 924 856
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	20 610	13 583	13 583
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(17 257)	(12 500)	(20 610)
Investissements dans les contrats de leasing		135 990 612	135 102 106	267 351 139

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Personnel rémunérations dues en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Personnel rémunérations dues en fin de période	- Note 14	-	(887)	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(24 977)	(3 272)	(3 272)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	44 968	34 099	24 977
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(38 500)	(38 500)	(38 500)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	38 500	38 500	38 500
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(76 153)	(23 937)	(23 937)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	95 415	25 658	76 153
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	123 920	13 884	13 884
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(54 416)	(51 203)	(123 920)
- Prestataires de services débiteurs en début de période	- Note 9	-	(4 214)	(4 214)
- Prestataires de services débiteurs en fin de période	+ Note 9	794	1 154	-
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	67 655	49 164	49 164
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(122 933)	(101 595)	(67 655)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	200 000	81 101	81 101
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(150 000)	(150 000)	(200 000)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	17 500	17 500	17 500
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(17 500)	(17 500)	(17 500)
- Etat, Redevances de compensation en début de période	+ Note 14	58 731	-	-
- Etat, Redevance de compensation en fin de période	- Note 14	(18 291)	-	(58 731)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	88 587	76 069	76 069
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(70 621)	(79 073)	(88 587)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	393 904	348 487	348 487
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(503 505)	(503 835)	(393 904)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	193 671	182 021	182 021
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(176 992)	(163 041)	(193 671)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	22 948	25 059	25 059
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(18 551)	(16 528)	(22 948)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	15 268	9 901	9 901
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(25 827)	(22 758)	(15 268)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	319 116	291 109	291 109
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(263 655)	(238 632)	(319 116)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	292 633	145 800	190 800
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(120 251)	(182 073)	(273 271)
- TVA, payée sur biens et services	+	247 442	221 017	452 818
- Charges de personnel	+ Note 20	2 133 855	2 030 986	3 991 089
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	1 343 545	1 273 369	2 639 352
- Impôts et taxes	- Note 22	(164 578)	(171 127)	(395 976)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>3 851 703</u>	<u>3 096 699</u>	<u>6 267 514</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	326 874	230 923	508 829
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(502 241)	(487 205)	(487 205)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	369 296	545 787	502 241
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	27 974	52 023	52 023
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(58 186)	(11 877)	(27 974)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	3 329 428	1 707 050	1 707 050
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(3 502 580)	(2 470 862)	(3 329 428)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	727 868	618 548	618 548
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(683 566)	(820 784)	(727 868)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	617 068	308 563	308 563
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(449 213)	(434 399)	(617 068)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	11 188 409	8 681 574	19 066 695
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(164 645)	(147 858)	(296 001)
<u>Intérêts payés</u>		<u>11 226 485</u>	<u>7 771 483</u>	<u>17 278 404</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	207 611	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(172 505)	(342 141)	(207 611)
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	-	(173 300)	(173 300)
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	-	210 579	-
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- Note 9	(118 054)	(113 056)	(113 056)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ Note 9	118 054	111 389	118 054
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	84 951	65 108	65 108
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(80 705)	(62 696)	(84 951)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	2 030	1 462	1 462
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(3 688)	(3 048)	(2 030)
- TVA payée		932 807	29 091	62 028
- Impôts et taxes	+ Note 22	164 578	171 127	395 976
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	446 246	342 141	829 584
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>1 581 325</u>	<u>236 657</u>	<u>891 264</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	-	3 400	3 400
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	514 321	416 778	489 441
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	13 808	43 808	43 808
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	-	(43 808)	(13 808)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>528 130</u>	<u>420 177</u>	<u>522 841</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>30 juin 2015</u>	<u>30 juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	-	7 082	7 083
- Moins value sur cession d'immobilisations	- Note 25	-	-	(27)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	53 500	59 717	59 717
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>53 500</u>	<u>66 799</u>	<u>66 773</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>30 juin 2015</u>	<u>30 juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Titres de participations acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	-	748 361	1 987 861
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>-</u>	<u>748 361</u>	<u>1 987 861</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>30 juin 2015</u>	<u>30 juin 2014</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dividendes	+ Note 15	2 009 000	1 722 000	1 722 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	-	(1 722 000)	-
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 009 000</u>	<u>-</u>	<u>1 722 000</u>

NOTE 37 : Autres flux de trésorerie

		30 juin 2015	30 juin 2014	31 Décembre 2014
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	388 231	239 241	239 241
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(422 942)	(290 575)	(388 231)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	37 063	36 941	36 941
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(40 260)	(38 669)	(37 063)
- Placements en début de période	+ Note 6	1 380 321	580 314	580 314
- Placements en fin de période	- Note 6	(2 651 505)	(884 041)	(1 380 321)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	-	750 000	750 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(100 000)	(750 000)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(78 233)	(6 335)	(6 335)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	246	203 558	78 233
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(724 796)	(487 845)	(487 845)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	1 032 572	382 496	724 796
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	196 406	61 984	78 481
- Plus values sur placements en certificat de dépôts	+ Note 18	102 179	-	-
- Plus values sur cession des titres SICAV	+ Note 18	745	-	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	25 211	52 585	83 001
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	7 503	9 489	7 625
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(15)	(9)	(40 155)
Autres flux de trésorerie		(847 273)	(140 866)	238 681

NOTE 38 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Août 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2015

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 406 284 KDT et un bénéfice net de 1 785 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2015, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se

terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 27 Août 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Mustapha MEDHIOUB